

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2026 à 19H00

Présents : Mesdames Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND, Messieurs Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Bertrand GROS, Alain MEYERS et Pascal OGIER.

*Les Conseillers présents forment la totalité des membres en exercice.
Monsieur Oliver CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbaux du 16/09/2025, du 14/10/2025 et 19/11/2025
- Cession chemin de Serre d'Habran
- Participation obligatoire au financement de la protection sociale complémentaire SANTE
- Travail des Commissions
- Divers

1/ Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux du 16/09/2025, du 14/10/2025 et du 19/11/2025

Les Procès-Verbaux des conseils municipaux du 16 septembre 2025, du 14 octobre 2025 et du 19 novembre 2025 sont approuvés.

2/ Cession chemin de Serre d'Habran

(rapporte et remplace la délibération n°02/02-2025 du 25/03/2025 suite à modifications et rendue exécutoire le 27/03/2025)

Monsieur le Maire rappelle la délibération qui avait été prise en mars à ce sujet. Dans cette délibération, il était question de céder le chemin à l'euro symbolique. En contrepartie les acquéreurs s'engageaient à prendre à leur charge les frais de voirie et d'entretien du chemin et du fossé. Or le chemin étant communal, la vente à l'euro symbolique n'est pas possible. Il est donc proposé de le céder au même prix que le bornage soit 1 080 €.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

3/ Participation obligatoire au financement de la protection sociale complémentaire Santé

Monsieur le Maire explique que désormais tous les employeurs doivent participer à la protection sociale complémentaire Santé de leurs employés, y compris la fonction publique. Le montant minimum de la participation est de 15 € mais ne doit en aucun cas dépasser le montant de la cotisation de l'agent. Il indique également qu'il a comparé plusieurs mutuelles, les prix ainsi que les différents critères et qu'il ne faudrait pas voter un montant trop bas afin d'éviter d'avoir à revoter l'année prochaine car la procédure est longue. Bertrand GROS répond qu'on

aura qu'à redélibérer et que c'est dommage que 2 des agents n'ont pas regardé ce qu'ils allaient prendre. Olivier Case dit que dans le privé, les employeurs prennent aussi en charge une partie des cotisations des mutuelles d'entreprise. Il propose également de faire comme Montélimar Agglo pour se regrouper.

*Accord du Conseil Municipal, avec 7 voix **POUR** et 2 Contre (Marie-Josée GAUBERT ayant proposé 20 € et Allain DORLHIAC ayant proposé 25-30 €).*

4/ Reprise gestion appartement communal

(rapporte et remplace la délibération n°01/08-2025 du 19/11/2025 suite à modifications et rendue exécutoire le 25/11/2025)

Suite à la reprise de la gestion de l'appartement communal par la mairie, il est nécessaire de refaire le bail. Le montant du loyer est bien de 570 € / mois comme prévu malgré ce nouveau bail.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

DIVERS

Rendez-vous avec le SDED

Un rendez-vous est pris pour demain à 14h00 avec le SDED (Syndicat Département d'Energie de la Drôme) pour discuter de la vidéo protection et de l'éclairage public.

Réunion publique

L'équipe candidate aux élections municipales des 15 et 22 mars organise une réunion publique le 28 février prochain à 11h00 à la Salle d'Animation Rurale.

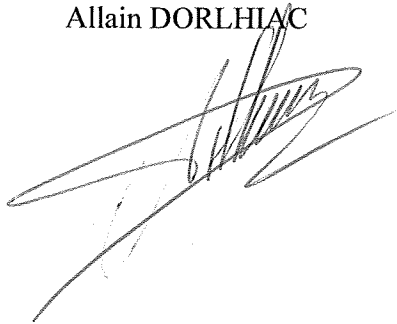
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2026 à 19h30.

Fin de séance à 20 h 36

Signature du Maire :

Allain DORLHIAC



Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE

